

# Prostitution, inquiétudes sur les parcours de sortie

**Emmanuelle Lucas**

— Les fonds destinés à financer le dispositif de sortie de la prostitution voté en 2016 sont amputés de 25 % dans le projet de loi de finances 2018.

— Au grand dam de l'association Le mouvement du Nid pour qui ce dispositif, qui commence à monter en puissance, représente une véritable opportunité pour les femmes concernées.

C'était l'une des grandes mesures du quinquennat précédent. Arrachée aux termes de débats parlementaires virulents, la loi prostitution d'avril 2016 a opéré une petite révolution. Avec ce texte, pour la première fois, les personnes prostituées ne sont plus considérées comme des délinquantes mais comme des victimes, et l'on passe de la verbalisation du racolage à celle de l'achat d'acte sexuel par les clients.

L'autre aspect emblématique de ce texte est d'offrir, dans un deuxième volet, un avenir aux personnes prostituées. Celles-ci peuvent désormais bénéficier d'une aide pour reprendre pied et retourner dans le droit commun. Ces « parcours de sortie » donnent accès à un logement, une allocation, à des papiers le cas échéant, à des cours de français et à des formations.

Pourtant, dans le budget 2018 en cours de discussion, les fonds consacrés à ces parcours ont fondu. L'enveloppe destinée à l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (Afis) devrait perdre 1,5 million d'euros,

soit 25 %. Cette allocation est centrale dans le dispositif car elle supplée, pour ses bénéficiaires, à la baisse de revenus résultant de l'arrêt de la prostitution. Autant dire que sans Afis, aucun parcours de sortie ne peut aboutir. L'association Le mouvement du Nid, l'une des rares agréées pour organiser ces parcours, monte donc au créneau. Laura Cavoleau, chargée de mission pour la délégation du Nid en Eure-et-Loir, dénonce un grave recul. Sa délégation a fait figure de pionnière en mettant en place les tout premiers parcours en France. Aujourd'hui, cette responsable est formelle : dès que l'on donne des moyens aux femmes pour sortir de la prostitution, elles en sortent.

Laura Cavoleau cite notamment deux ressortissantes bulgares qui ont obtenu le précieux sésame. Ces femmes de plus de 40 ans se prostituaient depuis plus de dix ans, « l'une d'elles à la suite du décès de son mari. Elle pensait ainsi pouvoir envoyer de l'argent à ses trois enfants restés au pays », raconte Laura Cavoleau. Désormais, cette femme, « qui est très abîmée et analphabète, a trouvé le courage d'envisager d'apprendre le français. Elle espère trouver un emploi dans le secteur de l'accompagnement à la personne ». « Depuis qu'elle est acceptée en parcours de sortie, elle a pu recommencer à élever sa plus jeune fille encore mineure, qui était jusqu'alors confiée à sa grand-mère en Bulgarie. Celle-ci a été acceptée en classe d'accueil au collège. Pour les nombreuses femmes concernées, la perspective de retrouver leurs enfants est un moteur puissant. »

Pourtant, lundi soir à l'Assemblée nationale, les députés ont rejeté les amendements destinés à revoir le budget de l'Afis à la hausse. La députée Stella Dupont, rapporteure spéciale du budget (LREM, Maine-et-Loire), se défend néanmoins de vouloir enterrer la loi. « Nous espérons qu'elle va trouver son rythme de croisière et que, pour les années qui viennent, les budgets seront plus importants. »

Même son de cloche au gouvernement. Le cabinet de Marlène Schiappa fait valoir que la secrétaire d'État est attachée aux acquis de la loi dont elle a signé les derniers décrets d'application. Les nouveaux montants correspondent à une montée en charge « réaliste » dans l'année 2018. En effet, seuls 25 parcours de sortie ont été notifiés en 2017, loin des 1 000 provisionnés. En cause : une série de retards pris dans l'application de la loi. « Nous tablons pour 2018 sur l'accompagnement de 600 personnes, ce qui est déjà optimiste », explique encore le cabinet de la secrétaire d'État.

Une vision un peu courte pour Laura Cavoleau. « L'obtention d'un parcours est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Ces femmes sont très abîmées par la vie, il faut leur parler longtemps avant d'obtenir leur confiance. Tout ce travail mériterait un financement pérenne de la part de l'État. » Or les moyens sont très limités à tous les niveaux, fait-elle encore valoir. En Eure-et-Loir, Laura Cavoleau est ainsi la seule salariée permanente du Mouvement du Nid.

---

## *repères*

Les principaux points de la loi « prostitution »

---

**À destination du client :** l'achat d'un acte sexuel est puni d'une amende de la 5<sup>e</sup> classe. Cet acte est inscrit sur le casier judiciaire du client.

---

**Des stages de sensibilisation** sont mis en place, durant lesquels les clients sont mis face

---

à la réalité sociale des jeunes femmes qui se prostituent.

---

**À destination des personnes prostituées :** le délit de racolage est supprimé.

---

**Création des « parcours de sortie »**, qui ouvrent un certain nombre de droits : aide financière, aides à l'hébergement, à la formation, etc. Des commissions départementales sont mises en place pour étudier les dossiers au cas par cas.

---